Motion présentée au CA du 29 avril 2021

Besoins en DHG pour répondre aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire

Le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral (Fresnes, académie de Créteil), réuni le 29 avril 2021, constate les conséquences pédagogiques très négatives de la crise sanitaire prolongée due au virus SRAS-CoV-2 sur les élèves du lycée. L'enseignement à distance de mars à juillet 2020, puis l'enseignement hybride de novembre 2020 à avril 2021, de nouveau deux semaines à distance et bientôt le retour de l'enseignement hybride, ont induit des programmes non terminés ou insuffisamment approfondis, ainsi que des retards dans l'acquisition des méthodes.

C'est pourquoi une importante remédiation sera nécessaire à la rentrée 2021, afin d'optimiser pour les élèves les chances de réussir dans le supérieur. Or, le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral constate que la DHG accordée à l'établissement est totalement insuffisante pour faire face à cette nécessité – réalité partagée par de nombreux autres établissements.

Cette réalité propre au lycée Mistral est inégalement partagée par les autres établissements secondaires au plan national, selon les évolutions de la situation sanitaire et selon les décisions locales, puisque fort peu de règles ont été appliquées à l'ensemble du territoire national, voire au sein de chaque académie.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral demande l'attribution à titre exceptionnel d'un complément de DHG pour répondre aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire.